



Assemblée municipale Tavannes  
Procès-verbal de l'assemblée municipale du  
Lundi 24 juin 2019  
Salle communale de Tavannes . 20h15

---

Ordre du jour : selon pièce annexée

Président : M. Pierre-André Geiser

Secrétaire : Mme Natacha Ingrosso

Électrices et électeurs inscrits : 2118  
Soit 1120 électrices et 998 électeurs  
Électrices et électeurs présents : 58  
soit 22 électrices et 36 électeurs

Droit de vote : non contesté

Scrutateurs : M. Christian Rollat  
Mme Vania Polier

### **ORDRE DU JOUR**

L'Assemblée est ouverte à 20h15 par le président qui remercie chacune et chacun d'avoir répondu à la convocation et salue la présence de M. le maire Fabien Vorpe ainsi que des membres du Conseil municipal. Présentation de la nouvelle secrétaire des assemblées Natacha Ingrosso.

L'Assemblée a été convoquée par cartes personnelles et par publication de la date et de l'ordre du jour dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier.

Aucun changement n'est apporté à l'ordre du jour.

## **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale du 26 novembre 2018**

Le dernier procès-verbal a été mis à disposition au secrétariat communal et sur le site internet de la commune. Avant de passer au vote, M. Geiser demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet. Sans avis contraire, le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteure Mme Aurélie Gyger Schlappach.

## **2. Présentation et approbation du compte de résultats 2018**

M. Dos Reis des finances en collaboration de M. Wölfli, caissier, présentent le compte de fonctionnement.

Les charges enregistrées pour les biens, services et marchandises sont de CHF 161'991.57 inférieures aux montants budgétés. Les raisons de cet écart résident dans des charges moins importantes au niveau des dépenses de matériel didactique, de machines, appareils et véhicules, de prestations de services de tiers, de l'entretien des routes/voies de communication, de l'entretien des ouvrages d'aménagements des eaux & de l'entretien des terrains bâtis et bâtiments.

Les amortissements ordinaires du patrimoine administratif ont été de CHF 5'102.31 supérieurs au budget.

Les revenus provenant des impôts excèdent de CHF 39'669.53 le montant budgété. Ils ont en particulier été supérieurs aux prévisions dans le cas de l'impôt des personnes morales, des impôts sur les successions et les donations et des impôts sur les gains sur la fortune. A contrario, les impôts sur le revenu des personnes physiques sont inférieurs au budget ainsi qu'à l'année 2017. Ceci est le point négatif de cette année.

Le degré d'autofinancement est de 61.96% en 2018 (contre 60.08% en 2017). A savoir qu'un degré d'autofinancement supérieur à 100% est l'indice du désendettement.

La dette brute par habitant se situe à 67.86% soit Fr. 856.19. Nous pouvons qualifier ces chiffres de satisfaisants car le pourcentage est jugé critique lorsqu'il atteint le seuil de 200%.

L'indicateur de la situation financière de 2000 à 2018 montre une amélioration. En 2000, le bilan présentait un découvert de Fr. 2'931'549.- alors qu'en 2018, le bilan montre une fortune nette de 2'140'080.80.

A retenir pour les comptes annuels 2018 :

Total des charges Fr. 24'050'268.03

Total des revenus Fr. 23'050'263.30

Le compte général présente un résultat équilibré alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 238'755.00.

Le compte global se solde par un excédent de charges de Fr. 97'320.45. L'excédent de charges budgété était de Fr. 484'755.00.

### Amortissements supplémentaires

Les amortissements supplémentaires ne concernent que le compte général. Ils sont soumis à des règles précises et une commune ne saurait en comptabiliser comme bon lui semble. Ils sont inscrits, si nécessaire, au budget et au moment de la clôture annuelle doivent impérativement être calculés et comptabilisés sur la base des chiffres effectifs.

Des amortissements supplémentaires inhérents au système (art. 84 Oco) sont comptabilisés lorsque le compte général enregistre un excédent de revenus et que les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets.

Excédent de revenus du compte général CHF 99'913.37

Amortissements ordinaires, compte général CHF 769'553.20

Investissements nets, compte général	CHF 1'075'313.09
Déficit d'autofinancement provenant des amortissements	CHF 305'759.89
Amortissements supplémentaires inhérents au système	CHF 99'113.37

Le Conseil municipal et la commission des finances recommandent à l'unanimité d'approuver ces comptes 2018.

M. Geiser demande s'il y a des questions ou des remarques. Ce n'est pas le cas. Avant de passer au vote, M. Geiser fait la lecture du rapport de révision des comptes établi par la Fiduciaire Soresa SA.

M. Mathez demande comment sont attribués les montants « sous la loupe ». M. Dos Reis précise que c'est historique. Il y a des sommes qui sont attribuées en argent ou alors des locaux qui sont mis à disposition gratuitement. La commune essaie de faire au mieux pour contenter tout le monde.

M. Wölfli ajoute des précisions. Il reçoit les budgets des sociétés et tout est traité au cas par cas. Ces subventions sont analysées chaque année par le conseil communal. La société qui souhaite obtenir une aide doit transmettre ses comptes. Si la société ne respecte pas le règlement, les subventions ne sont pas accordées.

Mme Stéphanie Amstutz donne des informations supplémentaires. Si la subvention paraît petite pour certaines sociétés, une autre aide aura été apportée (par ex. locaux mis gratuitement à disposition).

M. Geiser fait encore lecture du rapport de révision des comptes établi par la Fiduciaire Soresa SA.

L'Assemblée passe au vote. Les comptes communaux sont acceptés à la majorité.

### **3. Approuver la vente de l'immeuble de l'ancien home « Prés Fleuris » sis Ch. de la Rochette 11 en faveur de la société immobilière Sonrougeux SA et pour le prix de CHF 750'000.-.**

M. Voumard donne les informations concernant cette vente.

- “ Construction en 1967  
avec une attribution du Fonds Marie Saunier
- “ But initial: accueillir des personnes âgées
- “ Petits appartements:
  - “ 6x 2 pièces
  - “ 7x 1,5 pièces
- “ Intérêt des personnes âgées en baisse:
  - “ Situé en hauteur
  - “ Pas d'ascenseur

Réfection du toit en 1996.

La nécessité de vendre :

- “ L'immeuble n'est plus utilisé selon son but initial
- “ La taille des appartements n'est plus adaptée aux standards actuels
- “ Depuis des années seul un entretien minimal est fait. À long terme ce n'est pas viable.
- “ Un assainissement conséquent est nécessaire
- “ La commune n'a pas les moyens d'investir
- “ Ce n'est pas le rôle de la commune de gérer des immeubles

#### Caractéristiques et valeurs de l'immeuble :

" Aisance:	2'745 m <sup>2</sup>
" Volume (AIB):	4'111 m <sup>3</sup>
" Valeur officielle:	1'055'800.-
" Valeur vénale (expertise de 2015):	1'000'000.-
" Valeur AIB:	2'774'600.-

#### Choix de vendre à Sonrougeux :

- " Sonrougeux SA est une société anonyme complètement en mains de la commune
- " Son rôle est précisément de gérer des immeubles
- " Permet à la commune de garder un certain contrôle sur ce qui est fait de l'immeuble et du terrain
- " Intéressant pour l'avenir de Sonrougeux SA et donc aussi pour celui de la commune

#### Condition de la vente à Sonrougeux SA :

- " **Prix de vente après négociation: 750'000.-**
- " Compromis entre les intérêts de la commune et de Sonrougeux SA
- " Limite les impôts liés à la transaction (donation partielle et mutation)
- " Coûts pour Sonrougeux SA: 820'740.-
- " **Garantie communale de 2'250'000.- sur l'emprunt nécessaire à l'achat et aux travaux de transformations.** Cette garantie est une condition pour l'achat par Sonrougeux SA.
- " Augmentation visée du dividende de Sonrougeux SA de 4% à 6%
- " Impact faible sur la fortune de la commune
- " Transfert de propriété prévu à fin 2019

#### Projet de réaménagement de Sonrougeux SA :

- " Coûts estimés à 1'550'000.-
- " 4 appartements de 3,5 pièces
- " 4 appartements de 4 pièces
- " Assainissement général du bâtiment (isolation, changement des fenêtres, balcons, cuisines...)
- " Standing normal (pas de luxe)
- " Locations prévues entre 1300.- et 1500.- (selon évolution des taux hypothécaires)
- " Rénovation par étapes, en évitant autant que possible les désagréments pour les locataires

Mme Cornu demande la parole. Elle voudrait savoir si les locataires qui sont actuellement dans l'immeuble peuvent rester. M. Devaud lui répond que pour le moment les locataires peuvent rester et par la suite cela sera réexaminé.

M. Antille prend la parole et demande si nous votons sur la vente ou sur la garantie. M. Voumard lui répond que nous ne pouvons pas dissocier ces deux objets.

M. Antille pense que nous devrions pouvoir voter les objets séparément. M. Voumard lui répond que nous ne pouvons pas. M. Geiser lui spécifie que Sonrougeux ne peut pas racheter sans la garantie.

M Vorpe demande la parole et fait remarquer que l'un ne va pas sans l'autre. Si nous votons la garantie, nous acceptons la vente.

M. Yann Rindlisbacher prend la parole et informe que la commissions de gestion s'est aussi penchée sur ce problème et que tout est « transparent » donc cela ne pose aucun problème pour la vente.

M. Voumard demande la parole et selon lui l'ordre du jour n'a pas été fait comme il se devait. Il se demande s'il est normal que cela soit la commune qui joue le rôle de la banque.

M. Nyfenegger prend la parole et selon lui il faut accepter cette vente.

Mme Gyger abonde dans son sens.

M. Affolter informe que la commune ne peut pas se permettre de garder ce bâtiment, donc la meilleure des solutions est évidemment de vendre. Il pense que les loyers sont bons marchés par rapport à ce que nous pouvons trouver à Bienne, Reconvilier ou Bévillard.

M. Wölfli donne des informations complémentaires sur ce projet. Il prend exemple sur ce qui avait été fait pour le bâtiment derrière la gare. Il précise que ceci avait été entièrement bénéfique pour la commune. Selon lui en ce qui concerne Prés Fleuris, il en sera de même, donc il ne peut qu'affirmer qu'il faut accepter cette vente.

M. Zürcher informe que sans le cautionnement la société Sonrougeux ne pourrait pas demander des prêts à des taux favorables.

L'Assemblée passe au vote :

Bulletins : 45

Contres : 5

Abstentions : 6

Par une grande majorité, la vente de l'immeuble est acceptée.

#### **4. Approuver le renouvellement du contrat de prestation pour la subvention communale accordée au centre culturel du Royal pour les années 2020-2023 et pour le montant cumulé de CHF 247'248.-.**

Mme Stéphanie Amstutz présente le projet. Cette subvention avait déjà été acceptée en 2015, soit 61'812.- par année.

Le conseil municipal propose d'accepter ce renouvellement de contrat.

M. Vorpe demande la parole. Il aimerait savoir s'il y a des dates qui sont réservées pour les jeunes talents de Tavannes vu la somme qui est allouée.

Mme Evelyne Gryon lui répond qu'il y a un programme de représentations. Il n'y a pas forcément de dates prévues ou de scènes ouvertes pour les jeunes Tavannois mais elle tiendra compte de sa remarque.

Le renouvellement du contrat est accepté avec 3 abstentions.

#### **5. Divers**

Pour faire suite à une demande de M. Steiner lors de l'Assemblée du 26 novembre 2018, qui demandait des informations sur les montants des dépenses pour la construction du centre de santé à Tavannes, une information est transmise. Le montant est ~ CHF 390'000.-.

M. Rollat prend la parole. Il aimerait savoir ce qui est prévu pour l'aménagement de l'espace vert entre les Chemins du Petit Bâle et de la Tour. M. Móri lui répond que la mise en valeur de ce petit terrain est prévue prochainement par les cantonniers avec installation d'un banc et de gazon.

M. Rollat trouve que les tournées vertes ne sont pas faites correctement. Il manifeste son mécontentement de manière virulente. Selon lui, il reste souvent beaucoup de déchets sur la route.

M. Gyger a demandé il y a une année déjà ce qu'il adviendrait des toilettes publiques, car rien n'a été fait à ce stade. M. le maire Fabien Vorpe l'informe qu'une offre a été demandée pour remplacer les portes qui sont actuellement défectueuses et qu'elles seront prochainement repeintes.

M. Vuilleumier prend la parole. A son avis, dans le quartier des Prés Bernard, la vitesse est limitée à 30 km mais beaucoup d'automobilistes ne respectent absolument pas ces limitations, comme dans beaucoup

d'autres endroits du village. M. Achermann lui répond que la commune a fait l'acquisition d'un radar « indicateur de vitesse » et qu'il sera prochainement installé dans différents endroits du village.

M. Mathez demande la parole et aimerait savoir si les gendarmes couchés à proximité des écoles seront réinstallés. M. Achermann l'informe que oui et que la réglementation de circulation aux alentours des écoles sera entièrement revue. Une information sera faite prochainement aux citoyens.

M. Voumard prend la parole et il pense qu'il faut trouver une solution pour que les gendarmes couchés ne soient plus enlevés en hiver. Il prend l'exemple de ce qui se fait dans beaucoup de stations de ski.

M. le maire Fabien Vorpe remercie les personnes présentes ainsi que les membres du conseil. Il présente ses remerciements à M. Christophe Wölfli pour la bonne tenue des comptes communaux.

M. le président des assemblée Pierre-André Geiser clôture l'Assemblée à 21h34 et souhaite de bonnes vacances à toutes et à tous.

La prochaine Assemblée municipale est fixée au lundi 25 novembre 2019 à 20h15.

Le président :

La secrétaire :

Pierre-André Geiser

Natacha Ingrosso